



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2024

Etaients présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Claudette FEUVRIER, et Alain PERROT, conseillers.

Absents excusés : Albane VIDELIER, pouvoir à Guillaume PIARD, Julien LISSANDRE, pouvoir à Marion RIVERA, Christine BARTHE-WEBER, pouvoir à Claudette FEUVRIER.

Secrétaire de séance : Guillaume PIARD

En introduction monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour il s'agit d'une délibération concernant le tarif de vente des parcelles du futur lotissement de Vatagna.

Demande acceptée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la réunion du 15 février 2024 est approuvé.

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

Guillaume PIARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

2. INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Le trail des reculées passera sur la commune le 07 avril. La circulation sera interdite sur la route communale qui rejoint Montaigu à Vatagna de 07 h à 12 h.
- Passage de voitures anciennes sur la route de Macornay le 07 avril 2024. Un arrêté de circulation a été pris par les communes de Montaigu et Macornay pour permettre le passage de la manifestation.
- Les pièges à frelons sont disponibles, ils seront récupérés par un élu et mis à différents endroits de la commune dans les zones fréquentées.
- Une réunion concernant le SCOT aura lieu le 26 mars à Messia sur Sorne, Guillaume PIARD représentera la commune de Montaigu.
- Suite au recensement de la population, il est constaté que la commune à 18 habitants de plus que lors du dernier qui a eu lieu en 2019, soit 428 hab. en 2024.
- Différents travaux ont eu lieu au cours du mois des mois de février et mars : grille d'égout devant le domaine Pignier, rénovation des toilettes du parc municipal et celles de Vatagna, reprise de la margelle du mur du cimetière de Vatagna, entretien des trottoirs de la commune (en cours).

- Des devis ont été proposés pour la réfection du chemin des tuffes. La somme a été prévue au budget primitif principal 2024.

3. DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Des habitants de la commune demandent une dérogation afin d'inscrire leur fille à l'école de Macornay. Après avoir interrogé l'école Bernard CLAVEL qui n'est pas menacée de fermeture de classe, monsieur le maire ne s'oppose pas à cette demande. Les frais scolaires refacturés à la commune de Montaigu pour cette élève seront inférieurs à ceux demandés par l'école de Lons-le-Saunier.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

4. LOCATION DE LA SALLE DES FETES A DES ASSOCIATIONS

La salle des fêtes est souvent demandée pour des associations. Il convient de délibérer sur un tarif afin de pouvoir procéder à la facturation de la location.

Il est proposé un tarif pour les associations ou les prestataires qui proposent des cours à l'heure un tarif de 10,00 € par séance avec refacturation du nettoyage à 72,00 € si celui-ci n'est pas fait.

Pour les associations qui souhaitent louer à la journée ou en soirée, le tarif appliqué sera de 90,00 € avec refacturation du nettoyage à 72,00 € si celui-ci n'est pas fait correctement.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

5. PARTICIPATION DE FINANCEMENT AU DEFRICHEMENT DE LA VALLEE DE LA VALLIERE

Suite à la convention signée entre les communes de Montaigu, Perrigny, Conliège, Revigny et l'association de la défense de la vallée de la Vallière, il convient de prendre une délibération afin de pouvoir régler la part qui revient à la commune de Montaigu : 500,00 €.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

6. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Après pointage, des comptes de gestion du trésorier, il est constaté que ceux-ci concordent avec les comptes administratifs de la commune pour le budget principal ainsi que pour le budget lotissement.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

7. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le maire sort de la salle pour ce point de l'ordre du jour.
Les comptes administratifs sont présentés par Marion RIVERA, adjointe.

Budget lotissement :

Aucune écriture comptable n'a été passée en 2023.

VOTE : pour 10 contre 0 abstention 0

Budget principal :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	EXCÉDENT OU DÉFICIT à reporter au BP 2024
INVESTISSEMENT	13 524,89 €	72 823,68 €	- 59 298,79 €	86 479,84 €
FONCTIONNEMENT	335 747,60 €	222 239,12 €	113 508,48 €	474 430,13 €
ENSEMBLE	349 272,49 €	295 062,80 €	54 209,69 €	560 909,97 €

VOTE : pour 10 contre 0 abstention 0

8. VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le maire revient dans la salle.

Au vu des augmentations de toutes parts pour les ménages, monsieur le maire propose cette année, de conserver les mêmes taux que les années précédentes.

Soit :

- Taxe d'habitation : 5,5 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,14 %

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

9. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget lotissement :

Après s'être fait présenter article par article, il est constaté que le budget primitif s'équilibre en :

- Recettes et dépenses de fonctionnement à 167 000,00 €
- Recettes et dépenses d'investissement à 166 637,69 €

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

Budget principal :

Après s'être fait présenter article par article, il est constaté que le budget primitif s'équilibre en :

- Recettes et dépenses de fonctionnement à 789 178, 18 €
- Recettes et dépenses d'investissement à 645 257,71 €

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

10. PRIX DE VENTE DES PARCELLES COMMUNALES DU FUTUR LOTISSEMENT DE VATAGNA

Monsieur le maire, après avoir consulté les domaines afin de connaître les tarifs pratiqués actuellement sur les parcelles constructibles, propose les tarifs suivants :
Demande de monsieur Guldur d'acquérir une partie de la parcelle AI 49 : 212m² après découpage de la parcelle : 40 € / m². (Parcelle traversée par un cour d'eau)
Concernant les parcelles AI 305 et AI 306, il propose un tarif de 45,00 € / m².
Certains membres du conseil municipal ne sont pas d'accord. Après argumentation Il est proposé un tarif de 50,00 € / m².

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

11. QUESTIONS DIVERSES

- Explication sur les tarifs de l'énergie : après comparaison avec les années précédentes lors de la confection du budget primitif principal une baisse du montant des factures d'électricité de 4 543,12 € entre 2022 et 2023. Une grosse économie due à l'extinction de l'éclairage public la nuit.
Concernant le gaz, une augmentation de 985,33 € est constatée entre 2022 et 2023.

La séance est levée à 22h30.

Le maire,
Patrick NEILZ

